



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT AUTORISATION
A TITRE EXCEPTIONNEL DE L'OUVERTURE
D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
TOURNOI DE TENNIS DE TABLE
LE DIMANCHE 01/09/2024
COSEC - RUE EMILE COMBRES
N°57/2024**

Mairie de MONTSOULT
REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoult,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2212-2 ;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L3334-2 et L 3335-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2010 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

Vu la demande pour l'évènement organisé par l'association USMBM, section tennis de table, représentée par Monsieur Emmanuel NEVEU, en sa qualité de président section tennis de table, pour l'organisation d'un tournoi au gymnase COSEC, situé rue Emile Combres à Montsoult qui aura lieu le dimanche 1^{er} septembre 2024 de 8h45 à 12h30.

ARRÊTE :

Art. 1^{er} : Monsieur Emmanuel NEVEU, Président de la section USMBM tennis de table, sous couvert de Monsieur HENRIET, président de l'USMBM, est autorisé à vendre des boissons des groupes 1 et 3^{ème} catégorie, dans le cadre de l'organisation d'un tournoi de tennis de table qui aura lieu le dimanche 1^{er} septembre 2024 de 8h45 à 12h30 au gymnase COSEC situé rue Emile Combres à Montsoult.

Art. 2 : Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Art. 3 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du C.J.A., le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Art. 4 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché sur les lieux de la manifestation.

Art. 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, l'adjudante cheffe commandant la Gendarmerie de Montsoult, le Chef de Poste de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Dont ampliation sera transmise au Centre de secours de Domont et à Monsieur le président de l'association USMBM tennis de table représenté par Monsieur Emmanuel NEVEU.

Fait à Montsoult, le 26 août 2024

Pour le Maire en
L'Adjoint au M
Gilles WECKM

